

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 150-18 ET 209-09**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 150-18            modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

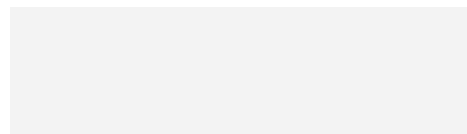
Adoption par le conseil : 6 juin 2016  
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 16 juin 2016

Règlement 209-09            modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation

Adoption par le conseil : 21 juin 2016

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 22 juin 2016.



Alain Gagnon, MAP, OMA  
Greffier